



Attaquer en justice ses parents pour obtenir une pension

Par **Julien89**, le **14/09/2008** à **21:46**

Bonjour.

j'ai de gros problèmes relationnels avec mes parents. Ils refusent d'accepter mon homosexualité, exigent que je devienne hétéro ou menacent de me couper les vivres. Je suis étudiant, ils paient mes frais de scolarité et mon loyer, ce qui fait 11000 euros par an. Ma mère paie mes frais de scolarité et mon père mon loyer.

Si jamais ils me coupent les vivre pour tenter de me faire plier, puis-je leur intenter un procès afin qu'ils paient mes frais de scolarité et mon logement ?

Ils sont divorcés et vivent tous deux en concubinage. Ma mère est à la retraite et doit avoir dans les 1500 euros, mon père gagne un peu plus par mois. Il a également des revenus immobiliers. cependant ils ont tous les deux un bon avocat. Que me conseillez-vous ?

Par **Marion2**, le **14/09/2008** à **22:05**

Bonsoir julien,

Le fait que vous soyez homosexuel ne change rien au fait que vos parents doivent vous aider financièrement. Vous êtes avant tout un étudiant.

Vous pouvez saisir le Juge aux Affaires Familiales (Tribunal de Grande Instance) afin qu'il fixe le montant d'une pension que chacun de vos parents devra vous verser.

Un avocat n'est pas obligatoire. Mais si vous préférez l'assistance d'un avocat, dans la

mesure où vous n'avez pas de revenus, vous aurez droit à l'Aide Juridictionnelle totale (donc sans frais pour vous). Dans ce cas, il vous faudra retirer un dossier auprès du greffe du tribunal, qui vous remettra également une liste d'avocat.

Si vous pensez qu'effectivement vos parents risquent de ne plus vous aider, n'hésitez pas, saisissez le JAF en lui expliquant la situation.

N'oubliez pas que dans ce cas, si vos parents le demandent, vous serez tenus de les informer de vos résultats.

Ne désarmez surtout pas ! Bon courage

Par **Moi**, le **18/04/2012** à **22:51**

J'ai le même problème. J'ai 18 ans j'ai arrêté l'école mais j'aimerais reprendre un bac pro commerce. Mes parents ne veulent ni l'un ni l'autre m'aider financièrement ainsi que pour me loger etc je suis à la rue je dors et mange de temps en temps chez mon copain mais pas toujours. J'aimerais savoir si en temps que lycéenne je pourrais avoir des aides pour logements étudiants ou autres. Et est-ce que je peux attaquer mes parents au tribunal pour recevoir une pension ? Merci de me répondre

Par **kevin78700**, le **03/05/2012** à **10:47**

bonjour je m'appelle Kevin j'ai 18 ans j'ai une question mes parents m'ont foutu à la porte à 17 ans car j'arrive pas à trouver du travail maintenant je vis chez ma copine sans que son père le sache mes parents m'ont foutu à la porte sans rien je n'ai pas d'argent je ne mange pas beaucoup car je n'ai pas d'argent je suis dans la merde et je veux savoir les démarches pour avoir une pension alimentaire par mes parents merci

Par **alwayswind**, le **16/12/2013** à **07:39**

[fluo]bonjour[/fluo]

je voudrais porter plainte contre mes parents qui me briment depuis toujours ils m'ont mis dans les services sociaux ont un discours rabaisant j'ai été jusqu'au suicide je suis handicapée maintenant car j'ai survécu